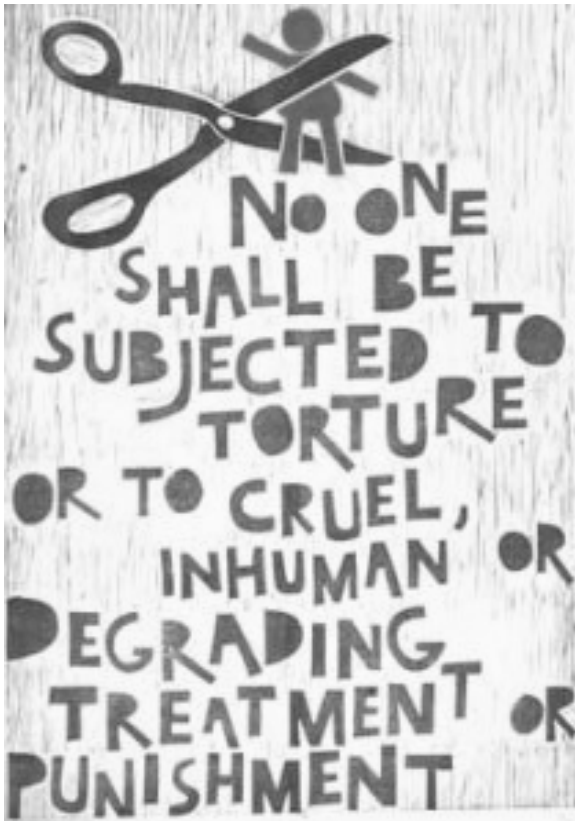


Lutte contre la torture et la peine de mort au Nigeria



betto seraglini FOR INTERNATIONAL JUSTICE S'ENGAGE AUPRÈS D'AVOCATS SANS FRONTIÈRES FRANCE.

Le fonds de dotation soutient les activités mises en œuvre par ASF France au Nigeria visant à promouvoir les principes de la Convention des Nations unies contre la torture (CAT), et renforcer les capacités des acteurs judiciaires pour lutter contre la peine de mort.



CONTEXTE

Bien que le Nigeria ait ratifié la CAT en 2001, de nombreux obstacles s'opposent encore à son application effective. Notamment, en raison des carences du système judiciaire, tant au niveau des enquêtes de police, des services d'aide juridictionnelle, des abus de procédure, ou encore de l'acceptation par les juridictions des aveux forcés comme mode de preuve.

Démarré en 2009, un premier projet de lutte contre la torture a pris fin en décembre 2012. ASF France a repris de nouvelles actions depuis début 2014 afin de poursuivre et étendre l'impact des résultats recueillis.

ACTUALITÉ

Procès en cours



NIGERIA : MAIMUNA, JEUNE MAMAN, VA-T-ELLE ÉCHAPPER À LA PENDAISON ?

www.avocatssansfrontieres-france.org – 18/09/2014 – Extrait

La cour de justice de la Cedeao a reconnu la violation de la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, qui interdit de condamner à mort les mineurs.

« Parce qu'elle était mineure au moment des faits, la justice de la Cedeao estime que sa condamnation à mort est une violation de ses droits.

C'est certainement une décision historique pour Avocats sans frontières. Pour la première fois cet été, une institution régionale, la cour de justice de la Cedeao (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) a reconnu la violation de la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, qui interdit de condamner à mort les mineurs. (...) »